

Séance du 25 juin 2010

L'an deux mille dix et le vingt cinq juin à vingt et une heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle habituelle de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel MEYNADIER, Maire de Rousses.

Étaient présents :

Daniel MEYNADIER, Eliette VALAT, Daniel GIOVANNACCI, Jean-paul MARTIN, Elie COUDERC, Bernard ROUQUETTE, Johan VALMALLE.

Absents : Claire GINIER, Serge GOUT

Eliette Valat a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Régie de recette Via Ferrata

Une régie de recette est créée par le conseil municipal avec indemnité de responsabilité annuelle.

Monsieur Ramos Sébastien est nommé régisseur titulaire et Madame Fort régisseur suppléant.

Le conseil délibère pour accorder à Madame Fort l'indemnité annuelle de responsabilité liée à la régie du Transport Tapoul mise en place en 2004.

Permis E agent en CAE

Franck Aeberhard n'ayant pas le droit de conduire le tracteur communal sans le permis poids lourd, le conseil mandate Monsieur le Maire pour signer la convention de formation professionnelle établie par l'auto école de Mende sous réserve que Franck ne se désengage pas de son contrat jusqu'en 2011. Le conseil municipal souhaite ne pas dépasser 600 € (en espérant que la communauté de communes apporte un soutien financier).

QUESTIONS DIVERSES

Indemnité forfaitaire: Le conseil délibère pour accorder à Sébastien Ramos une indemnité annuelle de 120 € qui couvrira les frais téléphoniques relatifs à son travail.

Goudronnage : Le conseil municipal mandate Monsieur le Maire pour signer le devis relatif au goudron sur le chemin de Carnac et du Prat nouvel.

Contrat d'adduction d'eau : ce sujet est reporté à une autre réunion étant donné qu'il manque des éléments pour déterminer les nouveaux tarifs. Des renseignements seront pris pour savoir comment font les autres communes lorsque les agents communaux procèdent aux branchements.

Via Ferrata : le conseil délibère à l'unanimité pour instaurer le tarif de la location des équipements individuels à 12 € le pack. Ce pack comprend : un casque, un harnais, une poulie double pour tyrolienne, une longe via ferrata, un mousqueton. La via Ferrata ouvrira le 8 juillet prochain. Des panneaux supplémentaires d'interdiction de stationner seront commandés et installés sur les deux cotés de la route du CD119 jusqu'à l'accès du site du canyon. Un budget annexe est créé à l'unanimité des membres présents. Ce budget ne sera pas assujéti à la TVA.

La séance est levée à 23 heures.